

# d1pierre10coups

## Partenariat d1pierre10coups - AJEUB

version 9 janvier. 2016

Le partenariat **d1pierre10coups** -AJEUB a pour but final d'aider au développement du village de Barmathial.

Pour atteindre ce but, le village avait besoin d'intermédiaires scolarisés.

De 2005 à 2010, le partenariat s'est concentré sur l'accompagnement scolaire des premiers collégiens.

De 2010 à 2013, le partenariat s'est poursuivi par le soutien des premiers lycéens et leur encouragement à se préparer à devenir les intermédiaires de développement de leur village, à travers leur association des jeunes scolarisés AJEUB.

Depuis 2013, l'objectif prioritaire est la **responsabilisation** par la prise en charge de différentes tâches comme :

- Le désherbage et l'entretien de l'école primaire
- La collecte et l'envoi des résultats scolaires
- La distribution contrôlée de l'argent des bourses scolaires
- La distribution, la récupération et l'inventaire du matériel scolaire

Les élèves qui veulent bénéficier du soutien scolaire du partenariat doivent connaître et respecter les règles expliquées dans ce document.

## Règles concernant les questions d'argent

Pour aider les responsables de l'AJEUB qui gèrent le partenariat **d1pierre10coups**, les règles suivantes concernant l'utilisation de l'argent **s'appliquent à partir de septembre 2016**.

### Envoi ou remise d'argent d1pierre10coups

L'envoi d'argent se fait par Western Union (ou parfois par un visiteur, à Dakar ou au Fouta).

Des instructions sur l'utilisation de l'argent accompagnent l'envoi et DOIVENT être imprimées en 2 exemplaires AU MOINS (plus si précisé dans les instructions).

L'AJEUB est responsable de dire à qui l'argent doit être envoyé ; le montant envoyé est confirmé par SMS à 2 responsables du partenariat ou via le groupe Facebook AJEUB.

### Caisse d1pierre10coups

L'argent reçu alimente la caisse **d1pierre10coups**. Cette caisse est SEPARÉE de la caisse de l'AJEUB et a une comptabilité RIGoureuse.

Un reste (supérieur à 20.000 cfa) devrait toujours être disponible dans la caisse **d1pierre10coups** pour permettre les petites dépenses de fonctionnement du partenariat (voir plus loin pour les dépenses autorisées et les dépenses interdites).

Pour éviter les problèmes de mise en sécurité de l'argent, la somme restant dans la caisse **d1pierre10coups** ne doit pas être trop importante (inférieure à 80.000 cfa).

### Utilisation de l'argent - dépenses interdites et autorisées

L'argent reçu doit être utilisé selon les instructions. Il faut une pièce justificative ou bon de sortie (voir plus loin) pour toutes les entrées et/ou sorties d'argent de la caisse et l'utilisation DÉTAILLÉE de l'argent doit être enregistrée dans le fichier de comptabilité (voir plus loin).

### Interdit

- L'argent de la caisse d1pierre10coups NE peut PAS être utilisé pour les dépenses des activités culturelles de l'AJEUB sauf si spécialement autorisé.
- L'argent d1pierre10coups NE peut PAS être utilisé pour des prêts.

### Autorisé

Les seules dépenses autorisées sans avoir demandé l'autorisation AVANT à Pierre sont des petites dépenses nécessaires pour le fonctionnement du partenariat.

Ces dépenses sont autorisées si TOUTES les conditions suivantes sont respectées :

- elles sont approuvées par les responsables AJEUB du partenariat
- elles font l'objet d'un bon de sortie ou d'une pièce justificative
- elles ne dépassent pas 5000 cfa
- le total de ces dépenses sur le dernier mois ne dépasse pas 10000 cfa

Exemples de dépenses autorisées pour le fonctionnement du partenariat :

- dépenses de déplacements
- dépenses d'impression de documents liés au partenariat
- frais de préparation de projet (pour établir un devis, par exemple)
- frais de crédit téléphonique (voir plus loin)
- frais de connexion internet (voir plus loin)

## Fichier de comptabilité

Le fichier Excel de comptabilité est semblable à celui utilisé pendant le chantier de la case santé. Chaque entrée ou sortie d'argent doit LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE être enregistrée dans ce fichier. Le fichier doit alors être ENVOYÉ à Pierre.

(Voir annexe pour explications d'utilisation du fichier)

## Bons de sortie / pièces justificatives

(Bon Western Union, factures, autres...)

	<b>BON DE SORTIE – DECHARGE</b> Pièce N° ____ / 201_ Date ____ / ____ / 201_	
Je soussigné _____ (prénoms & nom complet)		
Qualité _____		
Reconnais avoir reçu la somme de _____ CFA (somme en chiffres)		
( _____ ) (somme en lettres)		
des mains de _____ (nom & titre responsable AJEUB)		
pour le motif suivant: _____		
_____		
_____		
Prénom, Nom & signature du receveur		Prénom, Nom & signature Responsable AJEUB

La personne qui reçoit l'argent et signe le bon doit être CLAIREMENT identifiée (nom complet pour les étudiants avec code; téléphone et village pour personnes extérieures à Barmathial)

Par exemple : *Djeynaba Demba Sall Gd-1L2*  
*Ousmane Fall – plombier à Matam*

Le motif de la dépense doit être CLAIR et détaillé.

Par exemple : « *(reçu 25.000 cfa) pour distribution de 5000 cfa A CHACUN DES 5 ENSEIGNANTS de l'école* »

Le bon de sortie reçoit un numéro d'ordre au moment de son enregistrement dans le fichier de comptabilité et on met alors le cachet AJEUB .

LE BON DE SORTIE DOIT ETRE PHOTOGRAPHIE ET ENVOYE A PIERRE, et conservé avec l'ensemble des pièces justificatives.

- Communications téléphoniques :
  - d1pierre10coups met à disposition de l'AJEUB 2 téléphones portables avec puce
  - ces portables peuvent être utilisés SEULEMENT pour le partenariat
  - seuls les responsables du partenariat peuvent faire des appels, APRES discussion de l'objectif de l'appel avec au moins 2 autres responsables du partenariat ET EN ACCORD AVEC EUX
  - quand le crédit de la puce devient inférieur à 500 cfa, la recharge peut être faite avec l'argent d1pierre10coups par tranche de maximum 2000 cfa (penser à promo)
- Connexions internet

# Bourses scolaires d1Pierre10coups

## Règles de distribution des bourses et de suivi des résultats

version déc. 2016

Les élèves de Barmathial au collège, en formation professionnelle ou au lycée peuvent recevoir une bourse d'études aux conditions expliquées dans ce document.

L'aide vient de dons de personnes individuelles réunies autour de Pierre sous le nom "d1Pierre10coups" ; ces amis veulent que les élèves apprennent à s'organiser et agir ENSEMBLE pour aider leur village, grâce à LEUR association, l'AJEUB.

- Règle #1** Les bourses sont réservées aux élèves ayant effectué tout le primaire à l'école de Barmathial.
- Règle #2** L'argent de la bourse
- sert entièrement à faciliter les études de l'élève
  - oblige de suivre les cours toute l'année scolaire, de respecter le règlement scolaire et de faire les examens en fin d'année
- Règle #3** Pour recevoir la bourse, les élèves doivent être membres de l'AJEUB et avoir payé la cotisation.
- Règle #4** Sous peine de sanction, chaque élève doit respecter les instructions du comité des bourses et donner le plus vite possible les informations et documents demandés (bulletins, résultats de composition ou autres documents si demandé).
- En accord avec Pierre, une amende sera retirée du montant de la bourse des élèves qui ne respectent pas les règles, les délais, la présentation de documents demandés ou l'implication dans l'AJEUB.
- Règle #5** Le montant des bourses est fixé chaque année avec le budget disponible. Le montant varie avec la classe et les résultats obtenus; des primes s'ajoutent aux bourses en fin d'année pour récompenser les bons résultats (voir détails pour 2015-2016 en annexe 1).
- Règle #6** Il faut encourager le travail et la réussite aux examens ; les élèves qui ont des résultats insuffisants pourront perdre la bourse d'études. Les résultats exigés seront précisés chaque année.
- Règle #7** L'AJEUB est responsable
- de la distribution des bourses
  - du suivi des élèves et des résultats scolaires
  - de la bonne distribution du matériel acheté par d1Pierre10coups et du suivi de son inventaire
  - de préparer la participation au renforcement
  - **de la bonne communication avec Pierre**

Pour l'organisation pratique, l'AJEUB désigne un comité de 4 lycéens volontaires qui sont les correspondants de Pierre.

### Organisation pratique du système de bourse et de suivi des résultats

Les élèves sont TOUS concernés et donc TOUS responsables du bon fonctionnement du système de bourse et de suivi des résultats.

Le bureau de l'AJEUB désigne un comité de 4 lycéens volontaires, qui doivent assurer l'organisation pratique et la bonne communication avec Pierre, principalement sur les points décrits plus bas.

## Procédure : cycle annuel du système de bourse et de suivi des résultats

### 1. *(juillet) Collecte et envoi des résultats de fin d'année*

En fin d'année scolaire, les résultats sont envoyés rapidement à Pierre, pour le calcul des primes de réussite. Les instructions pour la collecte et l'envoi des résultats sont indiquées plus loin.

### 2. *(août)*

Avec la liste des résultats de l'année écoulée, Pierre calcule les **primes de fin d'année** et les instructions de distribution.

### 3. *(fin août) Envoi de l'argent des primes de fin d'année*

Si les informations sont complètes, les primes de fin d'année est envoyé par W-Union avec les SMS d'information. **Les instructions et la liste de distribution** sont envoyées par e-mail et doivent être **imprimées en 6 exemplaires** : 2 copies à remettre à l'APE pour information des parents à Aïnoumadi et à Sintiane ; 1 copie est conservée en archive pour l'AJEUB ; les 3 copies supplémentaires sont des copies de travail pour aider à la distribution.

Si trop de résultats manquent, les primes de fin d'année sont envoyées avec l'argent des bourses fin septembre.

La préparation de la nouvelle année commence alors.

### 4. *(août) ETABLISSEMENT de la liste initiale des élèves de la nouvelle année scolaire*

La liste des élèves voulant s'inscrire à la rentrée scolaire est établie (exemple en annexe 2).

- liste basée sur la liste des résultats de l'année écoulée
  - avec les abandons et reprises éventuels
  - en indiquant l'orientation des nouveaux lycéens (L ou S) et le lycée fréquenté (Odobere ou autre)
  - en ajoutant les noms des nouveaux collégiens entrant en 6<sup>e</sup> ou une estimation de leur nombre si les admissions au collège ne sont pas encore connues
- la liste doit indiquer le nom du (des) rédacteur(s) qui l'ont établie

### 5. *(début septembre) ENVOI de la liste des élèves de la nouvelle année*

La liste est envoyée à Pierre pour calculer le total des bourses.

L'AJEUB indique aussi à Pierre à qui sera envoyé l'argent et 3 élèves à prévenir (dont 1 représentant des élèves de Sintiane et 1 représentant des élèves d'Aïnoumady) avec leur numéro de portable.

### 6. *(septembre)*

Avec la liste initiale des élèves pour la rentrée, Pierre calcule les **bourses et les primes prévues pour l'année qui commence**.

(En cas de reprise des études, l'élève ne recevra une bourse que si il n'a pas avant abandonné en cours d'année)

### 7. *(fin septembre) Envoi par Pierre de l'argent et des instructions de distribution*

L'argent des bourses (et des primes de fin d'année si elles n'ont pas été envoyées avant) est envoyé par W-Union avec les SMS d'information.

**Les instructions et la liste de distribution** sont envoyées par e-mail et doivent être **imprimées en 6 exemplaires** : 2 copies à remettre à l'APE pour information des parents à Aïnoumadi et à Sintiane ; 1 copie est conservée en archive pour l'AJEUB ; les 3 copies supplémentaires sont des copies de travail pour aider à la distribution.

### 8. *(début octobre) Distribution*

**Chaque élève ne peut recevoir la bourse QUE si TOUTES les conditions qui suivent sont remplies.**

- Condition 1 :  
L'élève a payé sa cotisation AJEUB et ses amendes éventuelles ; si il doit encore payer, le montant est retiré de la bourse au moment du paiement (l'élève doit avoir la monnaie pour faciliter les opérations de distribution)
- Condition 2 :  
Le bulletin de l'élève doit avoir été vérifié et photographié et les résultats enregistrés avant paiement de la bourse.

- Condition 3 :

Chaque élève complète (nom COMPLET, CLASSE, date) et signe l'engagement qui suit:

---

**Pour recevoir la bourse d'études, je m'engage à :** - **m'inscrire pour l'année scolaire au collège/lycée**

- **suivre les cours toute l'année**
- **respecter le règlement scolaire**
- **faire les examens de fin d'année**

**Je dois rembourser TOUT l'argent reçu si j'abandonne ou je ne respecte pas mon engagement pendant le 1<sup>er</sup> semestre; je dois rembourser la moitié de l'argent reçu si j'abandonne ou ne respecte pas mon engagement pendant le 2<sup>ème</sup> semestre.**

**J'ai compris et je signe**

(nom complet élève & classe)

(date)

(signature)

**Garçon**

**Fille célibataire**

**Fille mariée : mon mari accepte cet engagement et signe**

(nom complet mari)

(date)

(signature)

---

Pour les filles mariées, la bourse sera DISTRIBUEE SEULEMENT APRES avoir reçu l'engagement signé par le mari ; si le mari réside à l'Etranger (plus de 300 km), son épouse-élève doit lui faire signer l'engagement dès son retour au village (si il revient et repart sans signer, la bourse de l'élève pourra être supprimée l'année d'après).

Si TOUTES les conditions sont remplies, l'élève reçoit l'argent.

L'élève vérifie que le montant reçu correspond à la liste de distribution et signe la liste pour accusé de réception; si le montant distribué est différent de celui prévu par la liste (par exemple à cause d'une erreur d'envoi ou un changement de dernière minute dans la liste des élèves), l'élève indique le montant réellement reçu sur l'accusé de réception.

9. **(octobre) Compte-rendu de distribution**

- après la distribution au plus grand nombre des élèves, le comité des bourses de l'AJEUB envoie un message (mail, sms, FBook...) de confirmation de distribution avec remarques sur les éventuels problèmes ou cas particuliers
- en fin de distribution, un rapport précis est envoyé pour justifier les différences entre les instructions et la distribution réelle

10. **(décembre-janvier) Mise à jour de la liste des élèves**

Pendant le congé du Nouvel An, le comité envoie à Pierre les changements/corrections à la liste de distribution de début d'année (erreurs, transferts, abandons...)

11. **(mars) Collecte des résultats du premier semestre (S1)**

voir point suivant

12. **(fin juin-début juillet) Collecte des résultats du second semestre (S2) et de fin d'année**

TOUS les élèves doivent présenter leur bulletin sans retard au comité des bourses de l'AJEUB.

TOUS les bulletins doivent être photographiés.

Le fichier des résultats est envoyé à Pierre par internet.

## Points particuliers

### Collecte et envoi des résultats

Les résultats obtenus aux compositions sont encodés par le comité des bourses et résultats dans un fichier Excel préparé par Pierre et dont un exemple est en annexe 3.

Ces résultats sont envoyés à Pierre via internet dès que possible, SANS ATTENDRE les résultats encore attendus.

Le bulletin de chaque élève doit être photographié pour vérifications ultérieures.  
L'AJEUB dispose de 2 appareils photo numérique destinés principalement à cet usage.

*(à compléter : envoi des photos)*

### Liste des nouveaux collégiens

La liste des nouveaux collégiens entrant en 6<sup>e</sup> doit être envoyée à Pierre dès que possible. La liste doit indiquer pour chaque élève

- Nom complet (prénom, prénom père, nom famille)
- (autre nom ou surnom)
- Fille / Garçon
- date de naissance
- quartier (Sintiane/Aïnoumadi)

Une photo de chaque nouveau collégien doit être envoyée à Pierre.

### Scolarisation des filles

Pour lutter contre la déscolarisation des filles, une prime unique supplémentaire sera payée aux filles obtenant le BFEM. Cette prime sera payée à la réception de la photo du diplôme ou de la preuve de son obtention.

Prévision du montant de cette prime pour les années prochaines:

- 5.000 supplémentaires pour les filles en 3<sup>e</sup> en 2015-16 et qui ont obtenu le BFEM en juillet 2016
- 15.000 supplémentaires pour les filles en 4<sup>e</sup> en 2015-16 et qui obtiendront le BFEM en juillet 2017 ou après
- 25.000 supplémentaires pour les filles en 5<sup>e</sup> en 2015-16 et qui obtiendront le BFEM en juillet 2018 ou après
- 40.000 supplémentaires pour les filles en 6<sup>e</sup> en 2015-16 et qui obtiendront le BFEM en juillet 2019 ou après
- 40.000 supplémentaires pour les filles entrant au collège à partir de l'année 2017-18, à l'obtention du BFEM

### Renforcement

d1pierre10coups paie les cours de renforcement des collégiens de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de Ngano et des lycéen(ne)s en série S ou en Terminale. Dans la mesure du possible, les romans au programme seront prêtés aux élèves en série L.

### Soutien aux universitaires et aux études supérieures

Les étudiants qui obtiennent le Bac et désirent poursuivre leurs études à l'université ou par une formation supérieure seront soutenus.

Les règles pour l'aide qu'ils recevront seront établies et mises au point en fonction des expériences de ces premières années.

## Annexe 1 : Montant des aides scolaires (exemple année scolaire 2015-2016)

### 1. Collège & lycée : bourses et primes selon la classe et les résultats obtenus

2015-2016			Prime fin d'année			
	Bourse		Passant		Redoublant	
Classe	Passant	Redoublant	Année réussie	Année échec	Année réussie	Année échec
6 <sup>e</sup>	20.000	10.000	5.000	0	10.000	0
5 <sup>e</sup>	20.000	10.000	5.000	0	10.000	0
4 <sup>e</sup>	25.000	15.000	10.000	5.000	15.000	0
3 <sup>e</sup>	30.000	20.000	15.000	5.000	10.000	0
2 <sup>de</sup>	30.000	20.000	20.000	15.000	15.000	5.000
1 <sup>ère</sup>	30.000	20.000	20.000	15.000	20.000	5.000
T <sup>le</sup>	30.000	20.000	10.000	10.000	10.000	5.000

### 2. Entrées au lycée

L'entrée au lycée sera encouragée seulement pour les élèves ayant fini la 3<sup>e</sup> avec un bon résultat.

Les autres élèves seront encouragés à continuer leurs études par une formation professionnelle (voir point suivant).

En octobre 2017, les entrants en 2<sup>de</sup> recevront

**35.000** si la moyenne d'année pour la 3<sup>e</sup> est supérieure à 11,5

**15.000** si la moyenne d'année pour la 3<sup>e</sup> est comprise entre 10 et 11,5

### 3. Formation(s) Professionnelle(s)

Barmathial manque de compétences.

Les formations professionnelles doivent donc être encouragées après le collège.

En octobre 2016, les élèves commençant une Formation Professionnelle **IMMEDIATEMENT APRES LA REUSSITE DE LA 4<sup>e</sup> OU L'OBTENTION DU BFEM** recevront les bourses et primes de fin d'année suivantes:

	Prime fin d'année		
	Bourse	Année réussie	Année échec
1 <sup>ère</sup> année de formation	30.000	10.000	0
2 <sup>e</sup> année de formation	35.000	10.000	0
3 <sup>e</sup> année de formation	40.000	10.000	0

Les élèves qui commencent une FP après une interruption du cours normal des études seront soutenus à partir de la 2<sup>e</sup> année de la formation.

# Annexe 2 : Liste élèves 2015-16 (mise à jour décembre)

Université	An préc.	Bourse oct.	Prime fin année	S1	S2	Resultat année
<b>1e Nombre d'élèves: 3</b>						
Aousséni Iero Sarr	UCAD-1Bio	120.000 cfa	/			
Houleye Mamadou Sarr	UCAD-1Lgf	120.000 cfa	/			
Ifra Mountaga Sall	Ugr-1Tour	120.000 cfa	/			
<b>2e Nombre d'élèves: 1</b>						
Alassane Yero Sarr	UCAD-2Hiet	120.000 cfa	/			
<b>3e Nombre d'élèves: 1</b>						
Mohamadou Amadou Sarr	UCAD-3Phyis	120.000 cfa	/			
<b>4e Nombre d'élèves: 1</b>						
Adama Mamadou Sarr	UCAD-4Gé0	120.000 cfa	/			
<b>Lycée</b>						
<b>Tml Nombre d'élèves: 6</b>						
Samba Mamadou Sarr	O-1L'	30.000 cfa	10000/5000			
Souleyman B Sy	O-1L'	30.000 cfa	10000/5000			
Demba Mamadou Sarr	O-1L'	30.000 cfa	10000/5000			
Abdoulaye Mamoudou Sarr	O-1L2	30.000 cfa	10000/5000			
Kadila Ablaye Sarr	Ou-1L2	30.000 cfa	10000/5000			
Fatoumata Samba Come	Ou-1S2	30.000 cfa	10000/5000			
<b>1e Nombre d'élèves: 6</b>						
Mohamadou Ibrahimia Sarr	K-1S2	30.000 cfa	20000/5000			
Kadilla Samba Sarr	O-1L2	30.000 cfa	20000/5000			
Hamadou Mamadou Sarr	O-1L2	30.000 cfa	20000/5000			
Hawa Demba Diallo	O-1S2	30.000 cfa	20000/5000			
Abou Samba Sarr	O-1S2	20.000 cfa	20000/0			
Rougui Samba Comé	Ou-1L'	30.000 cfa	20000/5000			
<b>2e Nombre d'élèves: 6</b>						
Dieynaba Demba Sall	Gd-2S	20.000 cfa	15000/0			
Idy Iero Sarr	O-2L	20.000 cfa	15000/0			
Mariame Samba Sarr	O-2L	30.000 cfa	20000/5000			
Mika Demba Sarr	O-2L	15000/0	15000/0			
Saydou Amadou Sarr	O-2L	30.000 cfa	20000/5000			
Rougui Mamadou Sarr	O-2L	30.000 cfa	20000/5000			
<b>Formation</b>						
<b>1e Nombre d'élèves: 1</b>						
Samba Abou Dah	CFPM-1Cpta	20.000 cfa	15000/0			
<b>2e Nombre d'élèves: 2</b>						
Kalidou Abderramane Sarr	CFPM-2Dvl	30.000 cfa	15000/0			
Abderramane Sarr	CFPO-2Elec	20.000 cfa	10000/0			
<b>CEM</b>						
<b>3e Nombre d'élèves: 4</b>						
Saratou Ifra Sarr	N-3	20.000 cfa	10000/0			
Diari Baidy Sarr	N-3	20.000 cfa	10000/0			
Dieynaba Barry	N-3	25.000 cfa	15000/5000			
Kadja Mika Sarr	N-3	25.000 cfa	15000/5000			
<b>4e Nombre d'élèves: 16</b>						
Mame Bioli Come	N-4	15.000 cfa	10000/0			

  

An préc.	Bourse oct.	Prime fin année	S1	S2	Resultat année
<b>5e Nombre d'élèves: 13</b>					
Ramata Adama Ba	N-4	15.000 cfa	10000/0		
Rougui Mamadou Sarr 2	N-4	10.000 cfa	10000/0		
Hamidou Yero Sarr	N-4	15.000 cfa	10000/0		
Rougui Ousmane Diallo	N-4	25.000 cfa	10000/5000		
Fama Ibrahimia Sarr	N-4	15.000 cfa	10000/0		
Fatimata Seydou Dah	N-4	15.000 cfa	10000/0		
Aminata Moussa Sarr	N-4	10.000 cfa	10000/0		
Dahrou Samba Sarr	N-4	15.000 cfa	10000/0		
Aissata Mamoudou Gaye	N-4	25.000 cfa	10000/5000		
Faty Oumar Sow	N-4	15.000 cfa	10000/0		
Fama Hamidou Sarr	N-4	15.000 cfa	10000/0		
Makoumba Abdoulaye Gaye	N-4	25.000 cfa	10000/5000		
Idrissa Yero Sarr	N-4	25.000 cfa	10000/5000		
Alli Mamadou Diaw	N-4	15.000 cfa	10000/0		
Dieynaba Djery Sarr	N-4	15.000 cfa	10000/0		
<b>5e Nombre d'élèves: 13</b>					
Hapiatou Amadou Sarr	N-5	20.000 cfa	10000/5000		
Abou Ismahilla Sarr	N-5	20.000 cfa	10000/5000		
Ramata Amadou Sarr	N-5	20.000 cfa	10000/5000		
Ibrahimia Hamadi Sarr	N-5	10.000 cfa	10000/0		
Faty Alassane Sarr	N-5	20.000 cfa	10000/5000		
Mamoudou Mamadou Sarr	N-5	10.000 cfa	10000/0		
Kariatou Mamadou Sarr	N-5	20.000 cfa	10000/5000		
Houleye Amadou Sarr	N-5	10.000 cfa	10000/0		
Mansour Abou Sarr	N-5	20.000 cfa	10000/5000		
Coumba Adama Komé	N-5	20.000 cfa	10000/5000		
Kadila Abdoulaye Diaw	N-5	20.000 cfa	10000/5000		
Abou Hamadi Sarr	N-5	Redouble	15000/0		
Hawa Adama Komé	T-5	20.000 cfa	10000/5000		
<b>6e Nombre d'élèves: 18</b>					
Safiatou Ifra Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Dieynaba Mamadou Sarr	N-6	Redouble	5000/0		
Kadila Sileymane Gueye	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Moussa Oumar Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Kadilla Hamadi Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Ousmane Amadou Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Maimouna Adama Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Rougui Abdoulaye Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Aissata Tourmany Sow	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Hapiatou Mama Kodji Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Harouna Samba Dieye	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Aissata Ousmane Sarr	N-6	20.000 cfa	0/0		
Hamidou Abdoulaye Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Fatimata Yaya Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Fatimata Amadou Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Ousmane Hamadi Sarr	N-6	10.000 cfa	10000/0		
Khadia Amadou Sarr	T-6	20.000 cfa	10000/5000		
Fatimata Seydou Sarr	T-6	10.000 cfa	10000/0		
<b>Total des bourses</b>					
<b>2.090.000 cfa</b>					
<b>Nombre total d'élèves: 78</b>					

## Annexe 3 : fichier Excel des résultats

juillet 2016		Elèves 2015-16 : résultats fin année									
Dates de composition:											
Feuille de résultats remplie par:											
Remarques générales:											
Term. (6)		Moy. S1	Rang	Moy. S2	Rang	Résultat année	BAC	Remarque	Reçu oct.	Juillet	
Samba Mamadou Sarr	O - TL'	xx,x	rn/yy	xx,x	rn/yy				30.000	10.000/5.000	
Demba Mamadou Sarr	O - TL'								30.000	10.000/5.000	
Souleyman Sy	O - TL'								30.000	10.000/5.000	
Abdoulaye M Sarr	O - TL2								30.000	10.000/5.000	
Fatoumata Samba Come	Ou - TS2								30.000	10.000/5.000	
Kadia Ablaye Sarr	Ou - TL2								30.000	10.000/5.000	
1ère (6)		Moy. S1	Rang	Moy. S2	Rang	Résultat année		Remarque	Reçu oct.	Juillet	
Abou Samba Sarr	O - 1S2	Redouble							20.000	20.000/0	
Awa Demba Diallo	O - 1S2								30.000	20.000/5.000	
Kadjeja Samba Sarr	O - 1L2								30.000	20.000/5.000	
Mamadou Mamadou Sarr	O - 1L2								30.000	20.000/5.000	
Rougui Comé	Ou - 1L'								30.000	20.000/5.000	
Mohamadou Abdoul. Sarr	K - 1S2								30.000	20.000/5.000	
2de (6)		Moy. S1	Rang	Moy. S2	Rang	Résultat année		Remarque	Reçu oct.	Juillet	
Djeynaba Demba Sall	Gd - 2S	Redouble							20.000	15.000/0	
Ily Yero Sarr	O - 2L	Redouble							20.000	15.000/0	
Mika Sarr	O - 2L	Redouble							-	15.000/0	
Rougui Mamadou Sarr	O - 2L								30.000	20.000/5.000	
Martine Samba Sarr	O - 2L								30.000	20.000/5.000	
Saydou Amadou Sarr	O - 2L								30.000	20.000/5.000	
3ème (4)		Moy. S1	Rang	Moy. S2	Rang	Résultat année	BEM	Remarque	Reçu oct.	Juillet	
Saratou Ifra Sarr	N - 3	Redouble							20.000	10.000/0	
Diarli Baly Sarr	N - 3	Redouble							20.000	10.000/0	
Djeynaba Barry	N - 3								25.000	15.000/5.000	
Kodja Mika Sarr	N - 3								25.000	15.000/5.000	
4ème (16)		Moy. S1	Rang	Moy. S2	Rang	Résultat année		Remarque	Reçu oct.	Juillet	
Rougui Ousmane Diallo	N - 4								25.000	10.000/5.000	
Aïssata Mamoudou Gaye	N - 4								25.000	10.000/5.000	
Makoumba Ablaye Gaye	N - 4								25.000	10.000/5.000	
Idrissa Yero Sarr	N - 4								25.000	10.000/5.000	
Amrouta Moussa Sarr	N - 4	Redouble							10.000	10.000/0	
Rougui Mamadou Sarr	N - 4	Redouble							10.000	10.000/0	
Djeynaba Djery Sarr	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
Faty Oumar Sow	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
Dahirou Samba Sarr	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
Mame Botal Come	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
Fama Hamidou Sarr	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
Ramata Adama Ba	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
Fama Ibrahim Sarr	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
Hamidou Yero Sarr	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
All Mamadou Diaw	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
Fati Seydou Dah	N - 4	Redouble							15.000	10.000/0	
5ème (13)		Moy. S1	Rang	Moy. S2	Rang	Résultat année		Remarque	Reçu oct.	Juillet	
Hapsatou Amadou Sarr	N - 5								20.000	10.000/5.000	
Abou Isahilla Sarr	N - 5								20.000	10.000/5.000	
Ramata Amadou Sarr	N - 5								20.000	10.000/5.000	
Faty Alassane Sarr	N - 5								20.000	10.000/5.000	
Mansour Abou Sarr	N - 5								20.000	10.000/5.000	
Kardiatou Mamadou Sarr	N - 5								20.000	10.000/5.000	
Coumba Adama Koné	N - 5								20.000	10.000/5.000	
Kodja Diaw	N - 5								20.000	10.000/5.000	
Hawa Adama Come	T - 5								20.000	10.000/5.000	
Houleye Amadou Sarr	N - 5	Redouble							10.000	10.000/-	
Abou Hamadi Sarr	N - 5	Redouble							-	15.000/-	
Ibrahim Hamadi Sarr	N - 5	Redouble							10.000	10.000/-	
Mamadou Mamadou S	N - 5	Redouble							10.000	10.000/-	
6ème (18)		Moy. S1	Rang	Moy. S2	Rang	Résultat année		Remarque	Reçu oct.	Juillet	
Djeynaba Mamadou Sarr	N - 6	Ribâ 2x							-	5.000/-	
Sallyatou Ifra Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Kadidia Sileyman Gueye	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Moussa Oumar Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Kadidia Hamadi Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Ousmane Amadou Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Maimouna Adama Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Rougui Abdoulaye Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Aïssata Toumany Sow	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Hapsatou Mama Kodel Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Harouna Samba Diéye	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Aïssata Ousmane Sarr	N - 6	Redouble							20.000	-/-	
Hamidou Abdoulaye Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Fatimata Yaya Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Fatimata Amadou Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Ousmane Hamadi Sarr	N - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Fatimata Seydou Sarr	T - 6	Redouble							10.000	10.000/-	
Khadija Amadou Sarr	T - 6								20.000	10.000/5.000	
Formation Prof. (3)		Moy. S1	Rang	Moy. S2	Rang	Résultat année		Remarque	Reçu oct.	Juillet	
Samba Abou Dah	CFPM1								20.000	15.000/-	
Kalidou Abderrahmane S.	CFPM2								30.000	15.000/-	
Abderrahmane Sarr	CFPM2								20.000	10.000/-	

## Annexe 4 : règles de résultats exigés – années scolaires 2013-14 et suivantes

- Les collégiens entrés au collège en 2013 ou après ne peuvent redoubler qu'une classe.

Si un(e) collégien(ne) redouble une deuxième fois au collège, il (elle) ne reçoit pas de bourse pour l'année redoublée;

si l'élève poursuit ses études en redoublant ET REUSSIT l'année redoublée, il ou elle peut recevoir une prime (à déterminer au cas par cas) et reçoit une bourse "normale" l'année d'après.

- Les lycéens entrés au lycée en 2013 et après ne peuvent redoubler qu'une classe.

Si un(e) lycéen(ne) redouble une deuxième fois au lycée, il (elle) ne reçoit pas de bourse pour l'année redoublée; si l'élève poursuit ses études en redoublant ET REUSSIT l'année redoublée, il ou elle peut recevoir une prime (à déterminer au cas par cas) et reçoit une bourse "normale" l'année suivante.

## Annexe 5 : Contacts avec Pierre

Pierre Van Dooren - pierax@hotmail.com  
téléphone en Belgique : 00 32 479 771 844  
fax : 00 32 521 0841  
téléphone au Sénégal : 77 159 2279

Adresse postale :

Pierre Van Dooren  
Rue JB Colyns 86  
1050 Bruxelles  
Belgique

A ajouter :

- Renforcement (organisation)
- Matériel scolaire et inventaire

En suspens / à discuter...

- Rôle APE (inscriptions & autres ?) (transparence => doit être informée)
- Résultats de fin 3<sup>e</sup> et résultat BFEM
- Distribution : si quelqu'un d'autre vient chercher la bourse (signature engagement,...) ?